

Les bons conseils pour monter son projet de plantation et son dossier de demande « si on plantait pour demain »



SAMEDI 27 JUIN 2026
PAYS BERRY-SAINT-AMANDOIS



Déroulé

1) Présentation de « Si on plantait pour Demain »

- ❖ Historique et objectifs de l'opération
- ❖ Les types de plantation subventionnés et critères à respecter
- ❖ Le montage du dossier et le calendrier
- ❖ Quelques informations techniques
- ❖ Questions/réponses

2) Séquence « créer et entretenir un verger »

- ❖ En salle: conseils du choix, à la plantation et l'entretien
- ❖ Sur le terrain : observations et commentaires

Le Pays Berry St-Amandois

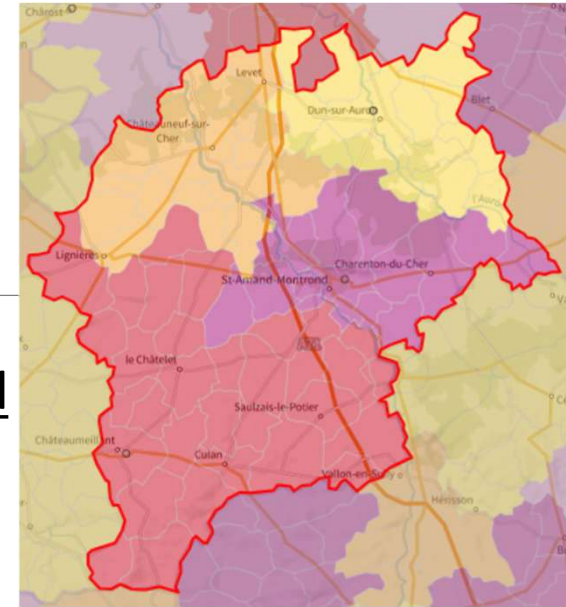
un « Territoire de projet »

❖ Etablissement public /syndicat de coopération intercommunal

Périmètre = échelle des 4 Communautés (44 650 habitants)

Membres : 85 communes + 4 communautés + Département

Personnel : 4 salariés



❖ Mission = **Projet de développement et d'aménagement durable à son échelle**

- **Réflexion prospective et stratégique** (études, documents stratégiques)
- **Coordination de l'action publique** (animation des acteurs du territoire)
- **Portage d'opérations/procédures** (échelle supra communautaire)
 - Programmes financiers ou thématiques
 - Bénéficiaires : collectivités adhérentes, acteurs et habitants du territoire

De « Si on plantait » à « Si on plantait pour demain »

Le paysage et le bocage = un sujet constant du syndicat de Pays depuis 1995

Double constat :

- typicité des paysages (bocage, alignements d'arbres) font notre identité et cadre de vie attractif
- o disparition continue du linéaire bocager avec une accélération depuis 10 ans

Lancement de la **1^{ère}** opération en 2008 et en continu depuis 2015

- o D'une approche paysagère initiale, l'opération évolue en 2025 pour inclure enjeux environnementaux
- o Depuis 2015, c'est **66 km de haies** (plus de 110 km depuis 2008) et **51 ha de vergers** plantés et **1,2 km de haies régénérées (en 2025)**

➤ Total de 200 000 € de subvention régionale



Les objectifs généraux

1. concourir à la conservation des paysages et lutter contre leur banalisation par le soutien à l'implantation de formes végétales typiques, le recours à des essences ou variétés locales.
2. reconstituer un maillage fonctionnel de haies bocagères à des fins paysagères, écologiques et économiques
3. soutenir les plantations de végétaux pour leur rôle écologique sur la biodiversité, la qualité et la préservation des sols et de l'eau, leur contribution à lutter contre le changement climatique...

+ action référencée comme action démonstrative
du projet de Parc naturel régional Sud Berry

Les types de plantations de l'opération

Type 1 - La plantation/régénération de haies champêtres et arbres de haut-jet

Sous-type a) – Implantation d'une haie nouvelle – haie en linéaire ou ripisylve (cours d'eau)


Sous-type b) – Regarnissage de haie existante et/ou réintroduction d'arbres de haut-jet ou fourragers

Sous-type c) – Techniques d'implantation ou régénération naturelle assistée

Type 2 – Les alignements d'arbres

Type 3 – Les vergers

Type 4 – Les petits projets d'agroforesterie <2 ha

- en système intra-parcellaire
 - parcours animaux
- 

Les conditions à respecter

Typologies	Conditions	Bénéficiaires
Haies champêtres (plantation)	50 ml minimum 6 espèces minimum double rang	Tous : particuliers, communes, associations, agriculteurs, entreprises
Haies champêtres (régénération)	50 plants minimum – 5 espèces minimum Objectif aboutir à une haie multi-strates (étagée), exception si en cas de plantation de haut-jet dans haie existante	Tous : particuliers, communes, associations, agriculteurs, entreprises
Alignement d'arbres	Réservé aux bords de chemins, de routes, d'entrées de propriété 10 arbres minimum espacés de 7 à 10 m	Tous : particuliers, communes, associations, agriculteurs, entreprises
Vergers	6 à 15 arbres dont 3 variétés locales anciennes	Particuliers, usages privés
	15 arbres mini dont 20% variétés anciennes	Communes et projets collectifs
Petits projets agroforesterie	<i>Alignements intra parcellaires</i> <i>Parcours animaux</i>	Agriculteurs

Les accompagnements

Objectifs :

- améliorer la reprise des plants
- renforcer l'impact paysager et environnementaux des projets

Exigence : ne pas trop alourdir l'opération

Traduction concrète : nécessité d'un avis technique (externe à la structure)

Bénéficiaires	Agriculteurs (sur parcellaire agricole)	Collectivités
Accompagnement existant	Avis motivé à joindre au dossier	Avis motivé à joindre au dossier
Pas encore d'accompagnement	Le syndicat propose un accompagnement simple* (sur devis), financé à 80%	Le syndicat fait appel à ses partenaires : CAUE du Cher et selon localisation et enjeux (syndicats de rivière, ...)

* Conseils selon localisation et objectifs de la plantation : composition type (espèces, séquence) + aide à la cartographie + conseils préalables pour plantation, suivi et entretien

Les dépenses éligibles (bons de commande)

- les plants (arbustes, arbres et fruitiers) et accessoires (tuteurs, colliers, protections, paillage arbres d'alignement et fruitiers...) à prendre **dans les bons de commande** (respecter les typologies de plantation)
- les travaux de plantation à partir de 400 plants pour une haie ou de 15 arbres d'alignement ou fruitiers.

Cocher la case dans le dossier si demande d'aide aux travaux de plantation

Les travaux sont effectués par une entreprise missionnée par le syndicat de pays sous réserve des crédits disponibles. Le demandeur n'a pas le choix du prestataire mais est libre d'accepter ou pas le devis. Si la demande est acceptée, l'organisation des travaux se fera en concertation entre le prestataire et le demandeur.

- Les accompagnements techniques rendus obligatoires pour les agriculteurs

L'aide financière

Tarifs liés à la commande groupée

50% de subvention régionale (Contrat régional de solidarité territoriale passé entre la Région, les communautés et le Pays)

➤ **bonification à 80%**

- Les projets portés par des exploitants agricoles dès lors qu'il concerne le parcellaire agricole
- Implantation sur certaines zones à enjeux (eau, trame verte, tourisme)
- Linéaire de plantation de haie supérieur à 500 ml en cumulé

Le dossier de candidature à déposer

- ✚ Le dossier de demande (pages 13 à 16)
 - ! Une page par projet de plantation (type de plantation)
 - ✚ Les pièces complémentaires à fournir
 - En particulier toutes pièces permettant de comprendre le projet dans son environnement (plan de localisation, de situation/implantation, photos)
 - ✚ Les bons de commande complétés
 - Selon la nature des plantations réalisées
- ! Les documents sont signés ; les demandeurs s'engagent à payer le reste à charge
- ! Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux critères minimum sera rejeté d'office

L'appel à projet et le calendrier de l'opération

- ❑ Mai - Juin : campagne d'information / dépôt pré-projet pour les communes et les agriculteurs
- ❑ **Juillet – Août : Dépôt des dossiers**
 - Permanences pour questions et dépôt : 24 août après-midi ; 27 et 31 août toute la journée
 - **31 août : date maximale de dépôt des dossiers**
- ❑ Sept : instruction et sélection des dossiers (commission)
- ❑ **Oct : information des candidats retenus** / si besoin modification des commandes selon disponibilités des plants
- ❑ Nov : commande groupée par le Pays auprès de ses fournisseurs
- ❑ Fin nov : **envoi des bons de commande définitifs et information de la date de livraison**
- ❑ **Mi-Janvier : livraison unique et groupée** des plants et accessoires de protection sur une journée
- ❑ Mars/ avril : **Envoi de la facture aux planteurs** pour paiement du reste à charge par le bénéficiaire

Les 10 commandements du planteur

(👍 = cadré dans l'opération)

- I. Penser son projet longtemps à l'avance 👍
- II. Choisir des espèces locales adaptées à son environnement 👍
- III. Travailler le sol dès le début de l'automne
- IV. Préparer la bande de sol aussi soigneusement qu'un lit de semence (haie)
- V. Travailler le sol en profondeur
- VI. Poser un paillage biodégradable
- VII. Planter de jeunes plants 👍
- VIII. Planter à fin de l'automne/hiver 👍
- IX. Renoncer à tailler la haie par le dessus quand c'est possible 👍
- X. Arroser le premier printemps (selon condition météo) et été – prévoir l'accessibilité à l'eau

Diapositive 13

hS1 Cela fait beaucoup pour une seul diapo, à scinder en 2 au moins

Hélène SERVANT MASSE; 2025-06-17T07:25:56.667

hS2 D'une manière générale, il faut conserver les 10 commandements mais il faut adapter le message car une partie des recommandations est déjà cadrées par notre opération (la 1, la 2, la 7, la 8). il faut garder le contenu des diapos 3,4,5,6,9, 10 .

Hélène SERVANT MASSE; 2025-06-17T07:32:14.943

hS3 Ps : nous avons un guide «les bons conseils» : appui pour illustrer aussi

Hélène SERVANT MASSE; 2025-06-17T07:33:56.557

Choix des espèces : pH, sol, exposition

Pour bien réussir la plantation d'une haie, il convient de choisir soigneusement les essences qui vont la composer.

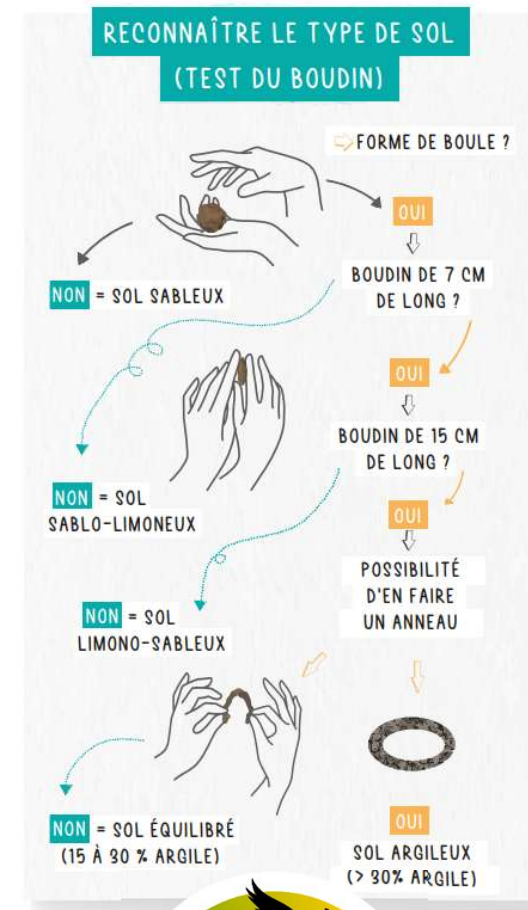
En effet, les arbres et arbustes ont des exigences différentes, tant en matière de pH du sol que d'humidité.

Le caractère d'humidité du sol est à prendre à l'échelle d'une année.

C'est la profondeur de sol gorgé d'eau, et la période plus ou moins longue durant laquelle l'eau est présente durant un an, qui vont définir les essences d'arbres et d'arbustes que vous pourrez implanter.

L'opération propose une liste de plants adaptés (haies et alignements)

- Basée sur les espèces traditionnelles des unités paysagères du territoire (Champagne berrichonne / Boischaut / Marche/ Vallée de Germigny)
1. Se référer à la liste des communes (pour choisir les espèces de la bonne unité)
 2. Dans les bons de commande, utiliser les indications de préférence de sol et d'exposition pour affiner le choix



Le végétal local c'est quoi?

Planter local ne veut pas dire acheter local.

Il faut en effet vérifier l'origine des plants, qu'ils soient obtenus à partir de plants indigènes, ce qui n'est pas toujours le cas.

Des arbustes achetés localement peuvent ne pas provenir de la région, ni même de France



Elle garantit l'origine locale des plants qui en bénéficient et labellise l'ensemble du réseau :
collecteurs de graines, cultivateurs, producteurs.

Cette marque permet une plus grande transparence sur la provenance des plants vendus.

Elle favorise le maintien d'une biodiversité génétique par la récolte en milieu naturel des graines

Site internet de la marque Végétal local : <https://www.vegetal-local.fr/>

Accès aux listes des producteurs en Végétal local : <https://www.vegetal-local.fr/vegetaux-producteurs/recherche>

Haies : définir sa séquence

Haie champêtre traditionnelle

6 essences différentes minimum composent les haies.

Implantation sur 2 rangs en quinconce

Espacement : 1 m entre les plants et 0,5 m entre les rangs

+ 1 arbre de haut-jet tous les 8 à 10 m

Compter 40 plants pour 20 m, soit 200 plants pour 100 m.

Les arbustes sont répartis aléatoirement entre les arbres de haut-jet ou entre les séquences de 20 m.

⚠ Le recépage : en année n+1 ou n+2 (selon la vigueur de l'installation), recépage à 10 cm pour que les plants s'étoffent à la base



Diapositive 16

hS1 Je changerai cette diapo car la liste est déjà fixée par notre opération; par contre, il faut développer sur les principes et intérêt écolo, agro et paysager : pourquoi on propose une liste toute prête (avec champagne et bocage), végétal local, pourquoi on demande 6 espèces minimale dans une haie, le double rang ...

Hélène SERVANT MASSE; 2025-06-17T07:52:19.969

Réussir sa plantation

Préparer son sol à l'avance

Documents de référence :

Le guide des bons gestes du Pays (papier et en ligne)

Le guide du planteur de haies de Nature 18

La Plantation :

Quand? De mi-janvier (période livraison de l'opération) jusqu'à début mars, hors période de gel ou de fortes pluies

Livraison des plants en racines nues

Précautions : à préserver du dessèchement et du gel (y compris durant le transport) jusqu'à la plantation,

L'opération fournit les petits plants (hors fruitiers) avec des sacs « hermétiques » permettant de préserver les racines nues (à l'abri du gel, de la lumière, du dessèchement) pendant ^{hS2} plusieurs jours

Sinon **Mise en jauge impérative**

Le Paillage = indispensable

➤ Il limite la concurrence des herbes et préserve de la sécheresse

Avec quoi ? : Paille de blé, de lin, tonte d'herbe, laine de moutons, broyat de branches, ... sur 15 à 20 cm d'épaisseur à renouveler

!! Mais non fourni dans le cadre de l'opération (hors dalles biodégradable pour arbres d'alignements et fruitiers)

Diapositive 17

- hS1** Avant cette diapo, il manque des informations sur «comment on compose sa haie ou son alignement?» : en fonction des objectifs recherchés : haie basse taillée, haie brise vent;, haie refuge animaux La notion de arbustes, arbres, arbrisseaux, haut-jet intermédiaire : il faut faire le lien avec nos bons de commandes
Hélène SERVANT MASSE; 2025-06-17T07:55:24.132
- hS2** Cas général mais nous c'est mi janvier que se fera la livraison
Hélène SERVANT MASSE; 2025-06-17T08:05:31.218
- hS3** Ici aussi c'est le cas général mais nous aurons des livraisons dans des sacs spécifiques qui permettent la conservation plusieurs jours voire jusqu'à 2 semaines (à condition de conserver hors gel et éventuellement de réhumidifier), ne vaut pas pour fruitiers !! **DONC** peut être parler des grands principes : à conserver hors gel, dessèchement, lumière doù mise en jauge
Hélène SERVANT MASSE; 2025-06-17T08:12:18.343

Les protections contre le gibier

En cas de présence avérée d'une forte population de lapins et surtout de chevreuils, il est fortement conseillé de protéger les plants :

!! La plantation peut être réduite à néant !!

- ❑ avec des protections individuelles que le Pays propose dans l'opération
= 1 protection (taille selon le plant et le risque) et 2 tuteurs /plant
- ❑ en entourant la haie d'un grillage à poules pour freiner la pénétration des lapins (non financé et non fourni par le Pays);
- ❑ en entourant la haie d'un fil de clôture électrique pour freiner la pénétration des chevreuils (non financé et non fourni par le Pays, sauf projet de RNA)
- ❑ en disposant de la laine de mouton au pied des plantations qui assurera la fonction de paillage et de répulsif à chevreuils (non financé et non fourni par le Pays)



Merci de votre attention

Toutes les infos sur :

www.pays-berry-st-amandois.fr

Page des actualités (lien)

Ou rubriques : Stratégie /Etudes et projets

Contact :

Hélène Servant-Massé

Tél : 02 19 23 00 36

sionplantait@pays-berry-st-amandois.fr

